

À Belle-Isle-en-Terre, le 7 avril 2020

## **Distance de pulvérisation des pesticides réduites sans concertation, la double-peine pour les riverains**

L'arrêté pesticides paru le 27 décembre 2019, prévoit des distances de sécurité minimales pour la pulvérisation des pesticides à proximité des lieux habités, des Zones de Non-Traitements (ZNT) de 5 m en culture basse et de 10 m en culture haute. Le premier avril, **25 départements, dont tous les département bretons, ont accepté les chartes** élaborés par la FNSEA qui réduisent ces distances à 5 m pour les cultures hautes et 3 m pour les cultures basses.

Eau et Rivières de Bretagne a déposé un **recours devant le conseil d'État** avec 8 autres associations contre l'arrêté du 27 décembre, le jugeant **très insuffisant pour assurer la protection des riverains des expositions aux pulvérisations de pesticides.**

**En pleine crise sanitaire, sans aucune concertation**, au moment même où Air Breizh, l'agence de contrôle de la qualité de l'air, alerte sur les émissions d'ammoniac « *qui proviennent des élevages de porcs, bovins et volailles* », les préfets de tous les départements bretons valident une charte qui divise par deux les distances de précaution pour pulvériser des pesticides.

**Eau et Rivières de Bretagne demande qu'en cette période d'épidémie grave, soit suspendue la décision scandaleuse de valider ainsi des chartes qui auront des conséquences négatives sur la santé.** Il sera temps, après la grave crise sanitaire actuelle, de savoir s'il faut diviser par 2 les distances de sécurité pour épandage de pesticides ou les augmenter sensiblement comme le souhaitent toutes les associations. Ces dernières jugent déjà bien insuffisantes les distances de 5 m et 10 m prévues par la loi.

**Pour Eau & Rivières de Bretagne, l'objectif reste la sortie complète des pesticides dans les plus brefs délais en accompagnant les agriculteurs dans cette démarche.**

---

### **Contact presse**

René KERMAGORET, responsable de la commission agriculture, 02.97.76.33.76

Jean HASCOET, administrateur, 06.77.62.58.03

• Siège social – sez sokial  
2, rue – straed Crec'h Ugen 22810 Belle-Isle-en-Terre - Benac'h  
Tél. : 02 96 21 38 77  
[www.eau-et-rivieres.org](http://www.eau-et-rivieres.org)

ASSOCIATION RÉGIONALE AGRÉÉE DE PROTECTION DE LA NATURE, DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET D'ÉDUCATION POPULAIRE  
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION BRETAGNE NATURE ENVIRONNEMENT



06 88 01 19 25 et [pesticides@eau-et-rivieres.org](mailto:pesticides@eau-et-rivieres.org)



• Siège social – sez sokial

2, rue – straed Crec'h Ugen 22810 Belle-Isle-en-Terre - Benac'h

Tél. : 02 96 21 38 77

[www.eau-et-rivieres.org](http://www.eau-et-rivieres.org)

ASSOCIATION RÉGIONALE AGRÉÉE DE PROTECTION DE LA NATURE, DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET D'ÉDUCATION POPULAIRE  
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION BRETAGNE NATURE ENVIRONNEMENT

